



CCMMEP du 16 février 2024 Déclaration liminaire

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du CCMMEP,

Le Snec-CFTC espère que le changement d'équipe ministérielle s'accompagnera de la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses des maîtres et d'un vrai dialogue social.

Le Snec-CFTC est d'ores et déjà prêt à jouer son rôle. Il s'interroge toutefois sur les nombreuses successions de ministres et sur le respect porté au monde enseignant.

Les demandes faites le 29 janvier par les élus Snec-CFTC concernant les conditions de travail des maîtres sont restées sans réponse. Le Snec-CFTC insiste pour que les maîtres soient informés au plus vite des modalités relatives à la nouvelle organisation des enseignements et du contenu des nouveaux programmes en attente de publication. Faire les choses sérieusement prend du temps et ce temps n'a pas à être déduit du temps des congés d'été, temps nécessaire au repos et à l'équilibre familial.

Alors que le dispositif « *le choc des savoirs* » nécessite des moyens supplémentaires, le nombre d'emplois retirés à la rentrée 2024 interpelle au plus haut point. Le Snec-CFTC regrette fortement que le nombre d'emplois fasse l'objet de tractations entre le ministère et le Secrétariat général de l'Enseignement catholique sans que les représentants des maîtres ne soient consultés.

Avec une baisse du nombre d'élèves (4 fois moins importante que l'année précédente) et des effectifs plus nombreux dans les établissements privés sous contrat que dans le public, on peut s'étonner que le nombre d'ETP perdus soit quasiment identique.

C'est une occasion manquée pour réduire le nombre d'élèves par classe et donc améliorer les conditions d'apprentissage des élèves ainsi que nos conditions de travail.

A quoi bon assouplir les démarches pour faciliter le redoublement des élèves si dans le même temps, on ne favorise pas la gestion de l'hétérogénéité des classes en réduisant le nombre d'élèves par classe ?

Le Snec-CFTC demande :

- une rémunération à la hauteur des diplômes et de la professionnalisation des enseignants ;
- une meilleure reconnaissance sociale ;
- des effectifs raisonnables dans toutes les classes et adaptés aux enseignements ;
- une véritable politique d'accompagnement des établissements et les moyens nécessaires pour que l'école soit véritablement inclusive, en particulier un recrutement massif d'AESH formés et dignement rémunérés ;
- la fin des réformes destructrices de l'école.



Concernant les maîtres délégués :

- Pourquoi dans certains rectorats les élus CCM n'ont-ils toujours pas été invités à travailler sur les grilles d'avancement ?
- Pourquoi le reclassement sur l'échelle des maîtres délégués n'a-t-il toujours pas été fait ?

Pour eux, se pose toujours la question :

- de la reprise d'ancienneté ;
- du recrutement des nouveaux maîtres délégués à un indice supérieur par rapport à ceux qui ont de l'ancienneté ;
- des modalités relatives à l'ICCA suivant les différents types de contrat.

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du CCMMEP, nous comptons sur votre engagement et nous vous remercions pour votre écoute.